

Avis de constitution

SOCIETE « KARAGNARA DISTRIBUTION COMPAGNIE » en abrégé «
KDC »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 227, Ilot 2673

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/05/2025 et enregistrés au CEPICI le 15/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARAGNARA DISTRIBUTION
COMPAGNIE » en abrégé « KDC »

Objet :

- COMMERCE DE PRODUITS ALIMENTAIRES
- COMMERCE GENERAL
- TRANSPORT
- BATIMENT ET TOUS TRAVAUX PUBLICS.
- DISTRIBUTION
- LOCATION
- GESTION IMMOBILIERE
- VENTE ET ACHAT DE MARCHANDISES DIVERSES
- PRESTATIONS DIVERSES.

la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 227, Ilot 2673

Dirigeant(s) M KARAGNARA OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05630 du 05/06/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°33980/GTCA/RC/2025 du 05/06/2025

